



L'an deux mille vingt-trois le 6 du mois de juillet s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 29 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER
Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY
Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL
Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard
M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain
M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique
Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. GOETZ Sébastien – Mme HUART Sonia

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique
Mme MARCHAL Astrid à M. GUEZET Philippe – M. COLOMBI Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. MEVELLEC
Mickaël à M. MATHEY Dominique – M. THIRY Philippe à M. RENAUD Claude – M. FRANCOIS Vincent à M. BERNARD
Philippe – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. VINCENT Yvon à M.
CHANE Alain – M. CERUTTI Alain à M. RENKES David

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **52 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 11

Excusés :

Votants : 52

Date d'affichage : 10 juillet

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 52

Contre :

Absentions :

FINANCES

11/07/2023

Acceptation de la subvention d'équipement du SIS de la Seille (Jeandelaincourt)

Antony CAPS, vice-président en charge du scolaire, rappelle la construction du site de regroupement scolaire et d'un accueil périscolaire sur la commune de Jeandelaincourt.

Dans le cadre de cette construction, une convention de mandat a été établie entre la communauté de communes et le SIS de la Seille, pour le paiement des dépenses d'investissement relatives à l'accueil périscolaire par la communauté de communes.

Après achèvement des travaux, la communauté de communes a sollicité le SIS de la Seille pour le remboursement du reste à charge (dépenses – subventions).

Le SIS de la Seille a de ce fait pu percevoir le FCTVA sur les dépenses d'investissement.

Après le transfert de la compétence scolaire en 2019, le SIS de la Seille ne peut plus investir pour des travaux au sein de l'école.

Aussi, le SIS a proposé de verser une subvention d'équipement à la communauté de communes en contrepartie de travaux réalisés pour le compte de l'école de Jeandelaincourt.

Le montant des travaux s'élève à 45 763.20 € TTC.

Le montant de la subvention d'équipement s'élève à 45 763.20 €

Les crédits ont été prévus au Budget primitif.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'accepter la subvention d'équipement du SIS.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la subvention d'équipement du SIS de la Seille pour un montant de 45 763.20 €



CLAUDE THOMAS
2023.07.08 07:28:38 +0200
Ref:20230707_150801_1-1-O
Signature numérique
le Président